



DIRECTION DES RAYONNEMENTS  
IONISANTS ET DE LA SANTE

Paris, le **17 DEC. 2009**

DEP-DIS-N°0535-2009

Le Directeur général de l'ASN

à

Messieurs les Directeurs généraux des hôpitaux  
régionaux et universitaires

**Objet :** Recommandations de l'ASN pour l'optimisation des procédures radiologiques et des installations en neuroradiologie interventionnelle

**PJ :** Courrier adressé aux services de neuroradiologie interventionnelle et de radiologie vasculaire

Monsieur le Directeur général,

Suite aux événements de radioprotection récents ayant généré des effets déterministes des rayons X chez des patients traités en neuroradiologie interventionnelle, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a élaboré des recommandations en vue de l'optimisation des doses au cours des procédures radiologiques.

Vous trouverez ci-joint le courrier adressé aux chefs de services de neuroradiologie et de radiologie vasculaire.

Je voudrais attirer votre attention sur les points suivants qui nécessitent l'implication de la direction :

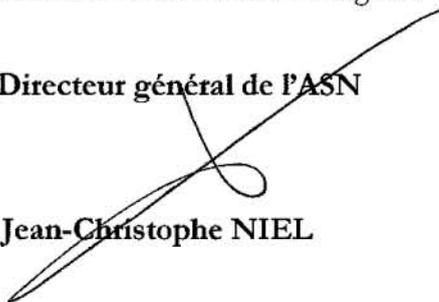
- la formation à la radioprotection des patients et la formation technique à l'utilisation des appareils de radiologie destinés aux praticiens et aux manipulateurs en électroradiologie médicale ; ces formations contribuent à la maîtrise de l'optimisation des doses de rayonnements ionisants au cours de procédures radiologiques ;
- l'élaboration d'un plan de physique médicale dans tout établissement de santé mettant en œuvre la radiologie interventionnelle ; ce plan prévoit de faire appel à une personne spécialisée en radiophysique médicale (PSRPM) pour participer à l'optimisation des procédures radiologiques ;

- le recueil et l'enregistrement des informations dosimétriques nécessaires à la reconstitution des doses reçues par les patients, le cas échéant ;
- la maîtrise du processus de maintenance des équipements (traçabilité et suivi des opérations de maintenance) ;
- l'obligation de déclarer à l'Autorité de sûreté nucléaire, conformément aux dispositions de l'article R. 1333-109 du code de la santé publique, tout événement significatif relatif à une exposition individuelle ou collective de patients. La déclaration faite à l'ASN par les hôpitaux universitaires de Strasbourg souligne l'esprit de responsabilité des professionnels dans l'exercice de leurs fonctions et permet de faire progresser collectivement la sécurité et la qualité des soins.

Enfin, je vous informe que l'ASN considère la neuroradiologie interventionnelle comme un secteur à fort enjeu en termes de radioprotection et programme en 2010 une campagne d'inspections dans les services de neuroradiologie interventionnelle et de radiologie vasculaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur général de l'ASN**



**Jean-Christophe NIEL**

Destinataires

Messieurs les Directeurs généraux des hôpitaux régionaux et universitaires